



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Prets bonifies

Question écrite n° 3260

Texte de la question

M. Jean-Pierre Abelin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les listes d'attente et sur le délai d'obtention de certains prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs dans la Vienne, alors même que le nombre d'installations de jeunes agriculteurs a fortement chuté ces deux dernières années. Il lui demande ce qu'il compte faire pour remédier à cette situation paradoxale et si une certaine fongibilité des prêts ne pourrait pas être remise, comme cela a été le cas pour les prêts au logement dans le cadre d'une même enveloppe financière déléguée aux caisses régionales de crédit agricole, ces listes d'attente n'étant pas générales et ne pouvant se fixer que sur certains prêts alors que d'autres ne sont pas consommés.

Texte de la réponse

Les prêts bonifiés constituent un instrument privilégié d'aide aux investissements agricoles et d'allègement des charges des exploitations. Une attention particulière est donc portée à l'évolution des délais d'octroi de ces prêts et au niveau de consommation des enveloppes départementales. Pour tenir compte des besoins de financement exprimés en 1993, le Gouvernement a décidé de débloquer des enveloppes supplémentaires, sur lesquelles a été dégagée une dotation en faveur du département de la Vienne. Toutes les demandes déposées à la direction départementale de l'agriculture et de la forêt avant début octobre pourront ainsi être immédiatement honorées. Les autres le seront dans le cadre de la dotation de 1994 et bénéficieront donc de la baisse des taux bonifiés que le Premier ministre a annoncé lors de la conférence agricole du 15 novembre dernier.

Données clés

Auteur : [M. Abelin Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3260

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juillet 1993, page 1869

Réponse publiée le : 27 décembre 1993, page 4733